

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Mise en place d'un système de pré-traitement des résidus aqueux par électro-coagulation.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SUEZ RR IWS Chemicals France - site de Saint-Brice-Courcelles

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Franck Bochicchio - Directeur du site

RCS / SIRET

4 4 4 5 4 8 4 4 0 0 0 1 2 2

Forme juridique SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Article R.122-2 : catégorie 1.a)	ICPE soumise à autorisation.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en place d'une installation d'électrocoagulation. La ligne de pré-traitement sera livrée et installée en solution conteneurisée.

Le projet demandera la réorganisation des installations existantes, autrefois utilisées pour l'activité de fluidification :

- Réutilisation de la fosse D1 et de la cuve agitée de 30 m3 ;
- Installation d'une nouvelle cuve de 30 m3 ;
- Démantèlement du mélangeur, ainsi que de la mezzanine sur charpente métallique servant à son accès supérieur.

Le projet concerne également l'optimisation des opération de lavage pour un meilleur recyclage des eaux pluviales.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet concerne la mise en place d'une installation de pré-traitement par électrocoagulation des effluents aqueux avec deux finalités :

- Le pré-traitement des eaux pluviales souillées du site améliorant la gestion de ces eaux. Cet équipement permettra de réutiliser les eaux pluviales, actuellement traitées dans une station d'épuration industrielle située dans les Hauts de France, dans le cadre de l'activité de lavage du site.
- Le pré-traitement in situ de déchets type effluents aqueux (principalement des eaux hydrocarburées issues des déshuileurs de parkings et d'aires d'autoroutes). Cet équipement permettra de rejeter les effluents prétraités dans la station d'épuration des eaux usées du Grand Reims pour un traitement final biologique.

Ce pré-traitement local évitera l'incinération de ces déchets réceptionnés et regroupés sur notre site et traités, jusqu'à présent, dans des installations collectives de traitement externes.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

#### 1/Phase préparatoire

Enlèvement de l'ancien mélangeur de fluidification et de la structure y compris mezzanine.

Remise en état de la rétention. Les deux rétentions de cuve seront communicantes avec un volume de 30 m<sup>3</sup>

#### 2/Lot cuve de stockage

Installation et montage de la nouvelle cuve de 30 m<sup>3</sup>. Installation des niveaux sur les deux cuves

#### 3/Lot tuyauterie

Installation d'une pompe dans la fosse D1.

Installation montage des tuyauteries entre fosse D1 et cuves, entre cuves et container process et entre process et point de rejet vers la STEP

#### 4/Lot équipement

Mise en place de longerines pour déposer des containers. Livraison et raccordements des deux containers process.

Mise en place du préleveur en aval de l'installation et raccordement au process.

#### 5/Lot process

Raccordement des unités de traitement

#### 6/Mise en service

Contrôles des installations et Mise en service

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'électrocoagulation est un procédé de pré-traitement à froid d'eaux à haut point éclair relevant de procédés physico-chimiques et permettant de prétraiter : les matières en suspension, la pollution organique, les sels dissous, les métaux, les composés inorganique et les hydrocarbures. Les deux phases de l'effluent prétraité sont séparés via un filtre-pressé : la partie liquide épurée et la partie solide (gâteaux). Un prétraitement par adsorption sur charbon actif sera installé en sortie de l'électrocoagulation pour traiter les micropolluants résiduels.

Les eaux pluviales souillées seront pré-traitées par bâchée en étant pompées directement du bassin vers la ligne de pré-traitement. Elle seront séparées du reste des effluents. Après pré-traitement, ces eaux seront réutilisées dans le cadre de l'activité de rinçage des citernes et de lavage des conditionnés.

Les déchets aqueux seront stockés en amont du pré-traitement (fosse D1, cuves C1 et C2 de 30 m<sup>3</sup> chacune). Après pré-traitement, ils seront stockés dans un stock tampon de 50 m<sup>3</sup>. Le rejet sera continu et déversé dans la canalisation menant à la STEP du Grand Reims pour un traitement biologique. Un préleveur automatique 24h/24h permet de s'assurer du respect des paramètres physico-chimiques imposés.

Ces deux circuits de pré-traitement sont dissociés en amont et en aval du circuit de pré-traitement.

Les gâteaux de filtre-pressé seront envoyés pour élimination dans une installation autorisée.

Une convention de rejet a été élaborée pour pouvoir rejeter les effluents épurés dans la STEP du Grand Reims pour le traitement final. Elle sera signée après obtention de l'autorisation. Le site de St Brice répond favorablement aux limites de rejets imposées par la STEP du Grand Reims.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet également d'un porter à connaissance, conformément à l'article L.512-15 du Code de l'environnement. Le porter à connaissance est disponible en annexe 6.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Installation d'électrocoagulation fournie dans une solution conteneurisée : 2 conteneurs	40 pieds, 12,19 m x 2,44 m x 2,59 m
Stockage :	
- La fosse « D1 » déjà existante sera utilisée comme fosse de réception des citernes et hydrocureurs selon le mode opératoire actuel.	30 m3
- La cuve C1 déjà existante et la cuve C2 sera rajoutée. Une rétention partagée sera présente sous les deux cuves.	30 m3/cuve, 30m3 pour la rétention

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

SUEZ RR IWS Chemicals  
Site de Saint Brice Courcelles  
Chemin des Temples  
51 370 Saint-Brice-Courcelles

Parcelle : AC0249

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3 ° 59 ' 33 " 7 Lat. 49 ° 16 ' 44 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Non concerné

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Le site de Saint-Brice-Courcelles a été autorisé à exploiter des activités de transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux par l'arrêté préfectoral n° 93A-31-IC du 28 juillet 1993, modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire n° 2010-APC-88-IC du 7 mai 2010.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe à 200 m (ZNIEFF de type 2 Vallée de la Vesle de Livry-Louvercy a Courlandon.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Brice Courcelles est couverte par un PPRN approuvé en 1991 concernant l'aléa effondrement de terrain. Toutefois, le site n'est pas situé dans la zone d'aléa existante sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun terrain présentant une potentielle pollution de recensé sur BASOL à Saint-Brice-Courcelles
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : FR2100274 Marais et pelouses du tertiaire au Nord de Reims, à environ 2 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière à proximité du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera installé sur un site de transit et regroupement de déchets déjà existant.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation ne présente pas de risques technologiques. Pour s'en assurer, la nouvelle installation fera l'objet d'une analyse de risques procédés (type HAZOP) Il n'y a aucun risque lié à la typologie de déchets reçus (déchets aqueux non inflammables, déjà reçus sur le site). Cette activité est déjà réalisée sur le site dans le cadre de la séparation de phase dans les fosses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Brice-Courcelles est concernée par un PPRN (risque effondrement de terrain). Toutefois, le site n'est pas situé dans la zone d'aléa existante sur la commune. Pas de risque lié aux séismes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les typologies de déchets qui seront prétraités sur l'installation d'électrocoagulation sont déjà reçus sur le site SUEZ RR IWS Chemicals de Saint-Brice-Courcelles. Le personnel est formé, la prise en charge de ces déchets fait l'objet d'une procédure. Les mesures de prévention applicables sont inchangées.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le projet permet de supprimer les expéditions par citernes routières des eaux pluviales souillées et des déchets aqueux vers les filières de traitement autorisées. Le projet permettra une diminution de l'ordre de 5 % du trafic aux bornes du site. Les émissions de gaz à effet de serre seront elles aussi réduites par la diminution du nombre de camions sur la route.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le réacteur d'électrocoagulation ne génère pas de bruit. Les seuls équipements susceptibles d'être à l'origine d'un impact sonore sont les nouvelles pompes de transfert. Afin de limiter le bruit lié au fonctionnement des pompes, les nouvelles pompes doseuses et celle du filtre presse seront installées dans les containers. Les pompes de transfert seront installées dans un bâtiment. Par ailleurs, la suppression des expéditions en citerne routière permettra de réduire les émissions sonores sur le site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets aqueux et les eaux pluviales destinés à être prétraités sur l'installation ne génèrent pas d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La nouvelle installation ne génère pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune émission lumineuse associée aux installations du projet.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le pré-traitement par électrocoagulation est un pré-traitement à froid.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucun rejet dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux industrielles initialement reçues en déchets seront désormais traités et entraîneront des effluents à destination de la STEP du Grand Reims.</p> <p>Le prétraitement des eaux pluviales n'engendrera aucun rejet liquide car l'intégralité des effluents en sortie de l'électrocoagulation sera réutilisé dans l'activité de rinçage des citernes et des fûts.</p> <p>Le prétraitement des déchets liquides aqueux engendrera un rejet liquides dans la canalisation se déversant dans la station d'épuration du Grand Reims, pour un traitement biologique.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le filtre presse situé en aval du réacteur permet de récupérer la fraction solide issue notamment des matières en suspension de l'effluent. La masse totale de ces déchets est inférieure à 4 % de l'effluent avant pré-traitement, soit moins de 280 tonnes de déchets pour 7 000 tonnes d'effluents liquides pré-traités.</p> <p>Le pré-traitement secondaire produira des adsorbants usés (20 tonnes par an de charbon actif usé) qui seront envoyés pour régénération.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet vient apporter des aspects positifs à l'exploitation actuelle :

- les déchets initialement reçus et destinés à l'incinération sont désormais traités par la STEP
- le site réduit de plus de 5% le nombre de camions mis en circulation

Il n'y aura pas de rejet direct dans le milieu naturel. L'ensemble des effluents passeront par la STEP du Grand Reims. Les effluents envoyés à la STEP seront contrôlés en amont.

Les éléments entrant dans le dispositif de pré traitement, tels que les charbons actifs seront envoyés pour régénération afin de limiter la consommation de ressources.

Plus généralement, l'ensemble des dispositions prises pour éviter/réduire les effets du projet sont détaillés dans le porter à connaissance en annexe 6.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La nouvelle installation n'induit pas d'impact supplémentaire sur l'environnement : pas de rejets aqueux dans le milieu naturel, pas d'odeur ou de bruit supplémentaire. Cette nouvelle installation reprend un prétraitement déjà existant sur le site, à savoir, la séparation de phases via les fosses.

L'installation n'induit pas de dangers en terme de risque industriel.

L'installation est vertueuse en terme de traitement des déchets. Les déchets initialement incinérés sont désormais mieux valorisés par le pré-traitement via l'électrocoagulation, puis le traitement par la STEP et donc un rejet au milieu naturel.

En conclusion, cette nouvelle activité n'entraîne pas de modification substantielle de l'installation au regard de l'analyse effectuée.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : porter à connaissance (paragraphe 4.4 et 6.4).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Brice Courcelles

le, 23/11/2020

Signature

**Franck BOCHICCHIO**  
Franck  
Responsable de site  
SUEZ ADI WATER & CHEMICALS France  
www.suez-adw.com  
SUEZ ADI WATER & CHEMICALS France